



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 9779

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la décision de la France de fermer la « Casa de Francia », centre culturel français de Saint-Domingue. M. Georges Sarre s'interroge tout d'abord sur les conditions dans lesquelles a été prise cette décision - qui serait intervenue, selon un journal du soir, « sans concertation avec les usagers ou avec les autorités culturelles du pays hôte » -, ainsi que sur les motifs qui l'ont inspirée. Il prend acte à cet égard du communiqué de M. l'ambassadeur selon lequel le centre culturel français de Saint-Domingue ne devrait pas être fermé mais fusionner avec l'Alliance française locale par souci d'économie, mais il s'interroge sur la compatibilité du projet de transformation du site actuel de la « Maison de France » en bureaux de l'ambassade avec le souci d'économie avancé, compte tenu de son coût - soit quelque 6 millions de francs. Il rappelle ensuite que la résidence abritant actuellement le centre culturel français de Saint-Domingue est un témoignage fort de la profonde francophilie de ce pays : cette ancienne demeure coloniale, qui appartient au patrimoine historique dominicain, a en effet été gracieusement mise à la disposition de la France en 1978, pour une durée de trente ans, par l'ancien président Joaquim Balaguer. Dans ce contexte, il s'inquiète de ce qu'un tel changement d'affectation de l'édifice puisse apparaître, aux yeux de nos partenaires, comme un désengagement culturel de la France en République dominicaine, alors même que ce pays a récemment rendu obligatoire l'enseignement de la langue française - au même titre que la langue anglaise - dès l'école primaire. Il se déclare enfin particulièrement sensible à l'initiative de M. Victor Victor, principal conseiller culturel du président dominicain Leonel Fernandez, qui demanda récemment au Gouvernement français de « tout faire pour maintenir et réactiver cet important centre d'échanges culturels », compte tenu du « grand travail de diffusion de la culture française réalisé par la Maison de France, qui s'est convertie en espace d'échange entre la culture dominicaine et la culture antillaise » - ainsi qu'à la pétition dans ce sens que signèrent plusieurs centaines d'intellectuels dominicains -, qui témoignent toutes deux des fortes attentes que suscite la politique culturelle extérieure de la France dans ce pays. Inquiet du coup ainsi porté à la présence culturelle française dans un pays foncièrement francophile, il lui demande quelle suite il compte donner à ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de transfert des activités du centre culturel français à l'Alliance française est lié au projet de regroupement des services de l'ambassade, au sein de l'immeuble occupé par la Maison de France selon une recommandation de l'inspection générale du ministère des affaires étrangères. En avril 1997, un rapport de mission du service de l'équipement de ce même ministère précisait que « la faisabilité de cette opération avait été démontrée et que l'Etat dominicain, en l'occurrence les présidents J. Balaguer et L. Fernandez, avaient favorablement répondu à cette installation de l'ambassade dans la Maison de France. Le texte du nouvel accord signé le 31 janvier 1997 précise que la destination culturelle de la Maison de France est désormais assurée par la présence des services culturels. Dans le même temps devait s'opérer le transfert des activités culturelles du centre culturel vers l'Alliance française. L'Alliance française va ainsi accueillir la bibliothèque et le centre de ressources de l'ex-centre culturel. L'article de M. Jean-Michel Caroit (Le Monde du 18 janvier 1998) se fait l'écho d'une campagne de presse menée en République Dominicaine sur cette opération, à la suite de laquelle notre

ambassade a rédigé une mise au point mettant en évidence qu'il ne s'agissait nullement de supprimer les activités culturelles françaises à Saint-Domingue ni même de priver la Maison de France de sa vocation culturelle. S'agissant de l'absence de concertation » avec les usagers ou avec les autorités culturelles du pays hôte « , l'historique du projet prouve que la concertation a bien eu lieu au niveau politique. Toutefois, le département est bien conscient des difficultés et des inquiétudes, en fait exagérées, engendrées par ce transfert. De ce fait, il a prévu d'inscrire des crédits qui permettront de rendre l'Alliance française de Saint-Domingue plus accueillante et plus performante et de la mettre en mesure d'assumer ses nouvelles missions dans le domaine culturel, à l'image de ce que fait cette institution dans la quasi-totalité des pays d'Amérique latine. Par ailleurs, la Maison de France conservera une finalité culturelle à travers la présence des services culturels et le maintien d'un espace d'exposition ainsi que d'une salle de conférences.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9779

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 609

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2213